

Le complexe verbal basque : un regard "universaliste"

Georges Rebuschi

► **To cite this version:**

Georges Rebuschi. Le complexe verbal basque : un regard "universaliste". Lapurdum IV - Hommage au Professeur Jean Haritschelhar, UMR 5478 : CNRS, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, Département interuniversitaire d'Etudes basques de Bayonne, 1999, pp.199-222. <artxibo-00000068>

HAL Id: artxibo-00000068

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00000068>

Submitted on 6 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Georges REBUSCHI

**Le complexe verbal basque :
un regard “universaliste”**

***Lapur dum* 4 [Bayonne]**

(1999)

pp. 199-222

Le complexe verbal basque : un regard “universaliste”

1. Dans cet article, je voudrais tenter de pousser jusqu'à ses limites une argumentation réduisant le grand foisonnement des formes conjuguées, simples et complexes, du basque à un schéma *linéaire* vieux aujourd'hui de plus de 40 ans, l'analyse du complexe verbal anglais proposée par Chomsky (1957). L'idée de base est la suivante : à un niveau relativement *peu* abstrait, le basque présente une *image miroir* de la structure du CV anglais, qui, si l'on fait abstraction de divers facteurs, s'analysait à l'époque comme en (1a) ci-après (certains symboles sont modifiés pour plus de clarté) ; plus spécifiquement, je souhaite montrer que le basque présente un CV comme celui de (1b) :

- (1) a CV = [AUX FLEX (M) (Aspect.1) (Aspect.2)] V
b CV = V [AUX ((Aspect.2) Aspect.1) (M) FLEX]

Si (1b) n'est pas une image miroir parfaite de (1a), c'est parce que la présence des morphèmes matérialisant l'aspect le plus proche du verbe lexical (Aspect.2) est subordonnée à la sélection du second (Aspect.1), alors que les marqueurs aspectuels complexes de l'anglais sont indépendants l'un de l'autre. Bien entendu, il y a beaucoup d'autres différences, plus ou moins superficielles ou importantes, comme le fait que FLEX en anglais correspond à un seul affixe marquant simultanément le temps et l'accord-sujet, alors que cet élément comporte jusqu'à trois marqueurs d'accord en basque, et que le temps en est dissocié, ou encore, inversement du point de vue de la richesse du matériel disponible, comme le fait que les Modaux de l'anglais représentent toute une classe de mots lexicaux autonomes, alors que le basque n'a que le morphème lié *-ke* à offrir ; mais ces différences n'affectent en rien la profonde symétrie de (1a) et (1b).

Cette symétrie est de plus, peut-être, l'expression d'une *hiérarchie* universelle, représentant, linéarisée de droite à gauche en anglais, et de gauche à droite en basque, une distance relative de plus en plus grande de l'aspect, puis de la modalité, et enfin du temps, par rapport au verbe lexical : à travers les langues, cette hiérarchie s'illustre aussi bien en français que dans diverses langues créoles, qu'elles aient un potentiel « substrat africain » ou non, comme l'a montré Bickerton (1981) ; et même si elle n'est pas universelle, j'espère que les considérations qui suivent contribueront à sortir la morphologie verbale basque de son exotisme : en particulier, on verra que le soi-disant « déplacement ergatif » ou D.E., qui a fait couler tant d'encre ces dernières années, n'est pas une transformation morphologique spécifique, mais simplement l'effet superficiel d'une règle de déplacement beaucoup plus générale, qui s'applique à certains affixes flexionnels basques, *dont l'affixe absolutif* – et à tous les affixes du CV anglais ou français¹.

¹L'ordre « de base » des éléments pertinents est donc assez différent de celui qui est généralement conçu comme canonique sur la base de l'observation en « surface » des morphèmes de certaines formes verbales fléchies ; pour une comparaison avec cet ordre « canonique », voir la section 11.

Ce travail est organisé comme suit. En 2, je rappelle les motivations empiriques de l'analyse chomskyenne, ainsi que la transformation affixale T.A. (baptisée plus tard *affix hopping*) qui permet de passer des structures abstraites générées par (1a) à l'ordre linéaire concret des morphèmes entrant dans la composition des divers CV de la langue, et, en 3, je montre comment cette démarche s'applique au français, en soulignant que le premier segment qui suit FLEX en (1a), Modalité, y existe bien aussi. En 4, je propose une première version de la T.A. basque qui déplace vers l'initiale du premier verbe qui le précède l'affixe absolutif engendré sous FLEX en (1b). En 5 est élaboré le système aspectuel représenté dans la même formule. En 6, les divers paradigmes du passé (et de l'hypothétique) selon la personne (I, II vs. III) des actants sont présentés, en tant qu'ils déterminent, dans certains cas, l'apparition de préfixes ergatifs plutôt qu'absolutifs, ce qui conduit à exposer en 7 comment une T.A. généralisée doit être *restreinte* pour bloquer l'apparition d'un préfixe ergatif au présent lorsque l'argument absolutif est de 3e personne, et l'arg. ergatif, de 1e ou de 2e p. ; une comparaison est proposée entre l'analyse proposée ici et diverses versions de la transformation D.E. évoquée *supra*. En 8, les affixes datifs et allocutifs sont intégrés dans le système, et, en 9, je montre qu'on peut considérer que le morphème modal *-ke* est bien un élément modal indépendant de la Flexion porteuse des marques de temps et d'accord, comme indiqué en (1b). Après une dernière (et très radicale) reformulation de la T.A. en 10, j'indique enfin en 11 comment l'analyse strictement linéaire développée jusqu'ici peut s'articuler à une représentation syntaxique, donc structurale ou hiérarchisée, de la structure de la proposition basque.

2. Dans *Syntactic Structures* (Chomsky 1957, dorénavant *SS*), on trouve une formule compacte, numérotée (28.III), qui permet de générer, c'est-à-dire de construire explicitement, les 48 « temps » simples et composés de l'anglais²:

(2) AUX → FLEX (M) (*have*+EN) (*be*+ing)³

"FLEX" remplace ici le symbole originel "C", et représente ce qu'on appelle aujourd'hui flexion (temps et accord); "M" renvoie à la classe des auxiliaires modaux (*will, can, may, must* et *shall*); *have* et *be* sont les auxiliaires aspectuels du parfait et du progressif, et EN et *ing* représentent les suffixes des participes « passé » et « présent » qui leur sont respectivement

²Par un calcul très simple : on a un premier choix binaire (choix du temps "présent" ou "passé" pour FLEX) qui se conjugue à un second choix entre six possibilités (pas de modal ou l'un des cinq mentionnés *infra*), puis à un troisième choix binaire (sélection ou non des formants du parfait), et enfin à un quatrième (sélection ou non des formants du progressif). On obtient ainsi $2 \times 6 \times 2 \times 2 = 48$ CV différents pour un verbe lexical donné, générés par la simple règle (2), la transformation affixale (voir (4) plus bas) et les possibilités offertes par le lexique spécifique de l'anglais (en ce qui concerne les auxiliaires modaux).

³Les abréviations et symboles suivants seront utilisés: abs: absolutif; AF, aff: affixe; aff_{FLEX}: affixe flexionnel; all: allocutif; arg: argument; ASP: aspect; AUX: constituant auxiliaire; aux: (verbe) auxiliaire; CV: complexe verbal; dat: datif; D.E.: déplacement ergatif; DF: *dative flag* = affixe pré-datif; erg: ergatif; fém: féminin; FLEX: flexion verbale (comme constituant); FVF: forme verbale fléchie; hypoth: hypothétique; imp: imperfectif; itér: itératif; masc: masculin; mod: modal; part: participe; perf: perfectif; pers: personne; pl: pluriel; pol: poli; préf: préfixe; prés: présent; prosp: prospectif; sg: singulier; suf: suffixe; T.A.: transformation affixale; TPS, tps: temps; v: verbe; v_{AUX}: verbe auxiliaire; v_L: verbe lexical; +: signe de concaténation; #: frontière de mot; √: racine (de verbe).

associés (les petites majuscules de *EN* indiquent qu'il s'agit d'un élément qui a divers allomorphes). Les éléments entre parenthèses sont optionnels, mais quand deux éléments sont compris dans la même paire de parenthèses, on a un choix bloqué, par ex. celui de la présence simultanée de l'auxiliaire *have* du suffixe de participe passé – ce qui n'est qu'une autre façon de noter ce qu'on appelle aussi des morphèmes discontinus.

La notion de complexe verbal (CV) n'apparaît pas dans les textes de Chomsky, car ce n'est pas un constituant au sens ordinaire du terme; un CV se définit simplement comme la suite linéaire de tout le matériel qu'on trouve sous AUX, et du verbe lexical (d'où l'emploi du signe "=" plutôt que de la flèche de réécriture) :

(3) CV = AUX + V

Les formes participiales des éléments qui suivent *have* et *be* représentent intuitivement une sorte d'accord du verbe (auxiliaire ou lexical) sur leur droite; l'ordre concret ou superficiel des morphèmes s'obtient par application de la « transformation affixale » ou T.A. (4), où "#" représente une frontière de mot⁴ :

(4) AF + v → v + AF + #
(où "v" désigne tant les verbes auxiliaires que les verbes lexicaux)

Ainsi, si l'on a sélectionné la séquence optionnelle <*be+ing*> et le verbe *walk*, l'application de (4) donnera la suite <*be + walk + ing + #*>; si *be*, à son tour, était directement précédé de FLEX, une autre application de (4), à la séquence <FLEX + *be*> maintenant, donnerait <*be + FLEX + #*> (concrètement *is* ou *was* selon le choix du temps, avec un sujet singulier – noter que l'irrégularité morphologique ne fait pas l'objet d'une étude particulière dans *SS*).

Un des résultats les plus intéressants de la description rappelée ici est la position de l'afixe FLEX, *nécessairement en tête* de la partie droite de (2) – car c'est seulement ainsi qu'on peut prédire son apparition sur le *premier* élément verbal des formes conjuguées après application de (4): il s'ensuit que le verbe lexical n'est conjugué ou fléchi au sens strict (i.e. ne porte de marques de temps et d'accord) qu'en l'absence d'auxiliaire, et que les formes conjuguées simples sont en fait exceptionnelles, contrairement à l'idée reçue de la grammaire traditionnelle⁵.

⁴(4) est (29.II) dans *SS*. Le symbole "#", outre son rôle phonologique (les frontières de mot sont nécessaires à l'assignation de l'accentuation tonique), joue un rôle syntaxique: sa présence dans l'*output* d'une application particulière de (4) bloque la réapplication du déplacement du suffixe; sans lui, tous les affixes finiraient sur le verbe lexical, comme dans la forme agrammaticale **have be walking-en-s* correspondant à la forme réelle ou concrète <*has#been#walking*>. Le symbole "+" ne joue par contre par d'autre rôle que celui de signaler la concaténation: ce n'est donc pas un « objet » (morpho-)syntaxique; par suite, il est automatiquement inséré quand deux morphèmes sont ordonnés, de même qu'une séquence de deux '+', obtenue dans certains cas par une application de (4), sera automatiquement réduite à un seul.

⁵Typologiquement, les langues à auxiliaire fléchi accompagné d'un participe verbal sont clairement majoritaires; mais il arrive que l'inverse se produise; ainsi, en albanais (Boneh 1999), les auxiliaires de mode (subjonctif, conditionnel, et... futur) sont invariables, le verbe lexical restant le support de FLEX; en tzeltal, langue maya (Polian 1999), les aux. aspectuels d'accompli et d'inaccompli sont également invariables, le verbe lexical étant, tout comme en leur absence, marqué pour le temps et l'accord. Comme le basque se comporte de ce point de vue comme l'anglais (et le français), je laisserai ce point de côté dans cet article, mais il devrait être clair que de tels phénomènes n'affectent pas nécessairement la hiérarchie sous-jacente à (1a) et (1b): c'est plutôt la transformation affixale qui est le *locus* de ces

3. Si l'on excepte le passé simple, qui ne relève pas de la catégorie énonciative du discours (Benveniste 1959), on peut adapter très aisément le système anglais au français. Ruwet (1968) l'a fait, mais d'une manière un peu insatisfaisante, comme on va le voir immédiatement. Cet auteur, après avoir éliminé le dernier choix bloqué de (2), en raison de l'absence de forme progressive en français, en élimine aussi l'élément M, arguant du fait que les verbes modaux de cette langue se comportent syntaxiquement comme des verbes ordinaires, lexicaux, prenant une proposition infinitive comme complément (comparer *je veux/peux/dois chanter* et *j'aime chanter*). S'il a raison sur ce point particulier, il a par contre tort, à mon avis, de nier l'existence d'une catégorie modale spécifique dans l'AUX français. En effet, comme on sait, le futur et le conditionnel sont respectivement formés par la suffixation des morphèmes flexionnels de présent (celui, irrégulier, d'*avoir* et d'*aller*) et de passé (de l'imparfait) à ce que l'on a coutume d'appeler, pour des raisons historiques évidentes, l'infinitif du verbe. Mais, en synchronie, il n'y a guère de raison de considérer que le *-r* infinitif soit identique à l'afixe du futur et du conditionnel; d'une part, en effet, le premier a un allomorphe zéro (dans les verbes du premier groupe), ce qui n'est jamais le cas du second; d'autre part, on peut associer un signifié précis à ce *-r-* de la conjugaison, celui de marquer la prédiction⁶, alors que ce sème n'est en rien associé à l'infinitif.⁷

En conclusion, il semble rationnel de proposer (5) comme contrepartie française de (1):⁸

(5) AUX → FLEX (r) (√avoir+E)⁹

Cette formule, qui demande également à être associée à la T.A. (4), appelle au moins deux commentaires. Tout d'abord, son intérêt n'est pas de rapprocher artificiellement les règles de construction du français et de l'anglais, mais de permettre de mieux saisir les causes de variation superficielle entre deux langues somme toute assez proches. Si l'on admet la description sémantique proposée pour *-r-*, et si le même sème est constitutif de l'emploi épistémique de *will*, des formes superficiellement aussi différentes que les conditionnels passés de (6) se laissent ramener à une toute petite différence morphologique entre les deux langues.

- (6) a aurait marché
- b would have walked

En effet, (6a) se décompose comme en (7a), qui n'est que le résultat de l'application de (4) à (7b), et (6b) se décompose comme en (8a), qui n'est à son tour que l'*output* de l'application de (4) à (8b):

(7) a au + r + ait + # march + E + #

variations, si l'on peut généraliser le développement de la section 10.

⁶Cette prédiction est faite par l'énonciateur; elle est fondamentalement, mais non uniquement, chronologique quand elle est associée aux terminaisons du présent, et plus essentiellement logique dans le cas du conditionnel (quand il ne correspond pas à un « futur dans le passé »).

⁷Même si ce dernier est compatible avec des éléments régissants dénotant la visée (comme le verbe *aller* dans son emploi de futur proche), ou dans les propositions infinitives introduites par *pour*.

⁸Je laisse de côté le choix entre *être* et *avoir* comme auxiliaires, mais y reviendrai très brièvement à l'occasion de l'analyse du basque (cf. 5. et 7.1).

⁹√" indique la racine: c'est bien celle-ci, et non l'infinitif (forme de citation des verbes) qui est introduite par la règle.

b ait + r + √avoir + E + march-

- (8) a woul + d + # have + # walk + ed + #¹⁰
 b d + will + have + EN + walk

Si l'on compare les formes sous-jacentes (7b) et (8b), on voit que les deux constructions sont très proches : aux signifiants près, la seule différence est que le marqueur de prédiction est un *affixe* en français, alors que c'est un *mot autonome* en anglais.

L'autre remarque appelée par (5) concerne la place relative de FLEX et (*r*). Il est acquis aujourd'hui que les règles syntaxiques n'affectent pas la structure interne des mots. Dans (7b), (4) s'applique donc d'abord à la séquence <*r*+√*avoir*>, donnant la forme (légèrement irrégulière) [*au+r(+#)*], qui est un *v*, puisque *avoir* est un *v*; c'est donc ce *v* [*au+r*] qui est l'élément concerné par la seconde application de (4), l'affixation de *-r-* ayant rendu le radical *av-* invisible aux processus syntaxiques¹¹. Si l'ordre de ces deux éléments avait été l'inverse, *-r-* précédant plutôt FLEX, on aurait dû violer le principe de non-accessibilité syntactique de la structure interne des mots pour retrouver les formes « réelles ». ¹²

4. Il est temps de passer au basque. Considérons d'abord les cas les plus simples. Quand un verbe est conjugué synthétiquement, c'est lui qui porte les marques de flexion (temps et accord). Mais quand il est conjugué périphrastiquement, ces marques sont sur l'auxiliaire¹³:

- (9) a n. oa / nind. oa. n 'je vais / j'allais' (imperfectif)
 b j. oa. n na. iz / j. oa. n nint. ze. n¹⁴ 'je suis / j'étais allé'
 c j. oa. (i)ten na. iz / j. oa. (i)ten nint. ze. n 'je vais / j'allais' (itératif)
 d j. oa. nen na. iz / j. oa. nen nint. ze. n 'j'irai / j'allais aller ≈ serais allé'
- (10) a na. uka. zu / nind. uka. zu. n 'vous me tenez / teniez' (imp.)
 b e. duki na. u. zu 'vous m'avez tenu'
 b' e. duki. tzen na. u. zu 'vous me tenez / teniez' (itér.)
 b'' e. duki. ko na. u. zu 'vous me tiendrez'
 c e. duki nind. u. zu. n 'vous m'aviez tenu'
 c' e. duki. tzen nind. u. zu. n 'vous me teniez' (itér.)
 c'' e. duki. ko nind. u. zu. n 'vous alliez me tenir ≈ m'auriez tenu'

Rappelons la motivation du positionnement de FLEX à l'initiale de (2) : la marque de temps

¹⁰A vrai dire, la frontière de mot qui suit *have* ici n'est pas introduite par (4), puisque l'auxiliaire modal n'est pas associé à un affixe quelconque ; on peut y remédier en posant l'existence d'un affixe Ø associé aux modaux : cet affixe, choisi en même temps que *will* dans notre exemple, passerait à droite du verbe qui suit (l'auxiliaire *have*) et déclencherait donc l'apparition de ce # par application de (4). On verra avec (22), dans la section 5, qu'il y a de bonnes raisons de postuler l'existence d'un affixe post-verbal zéro en basque également.

¹¹A strictement parler, la seconde application de (4) donne donc une séquence <[*v* + *r*] + ait + # + #>, avec donc deux frontières de mots à droite, ce qui est sans conséquence.

¹²Ce principe n'était pas connu quand Ruwet a rédigé son livre ; cela dit, il n'y discute pas de la formation du futur et du conditionnel, se contentant d'introduire un élément *-r-* dans un arbre syntagmatique sous TPS (notre FLEX) et à gauche de "Prést" (présent) (p. 268).

¹³Je segmente les mots orthographiques simples du basque par des points (.) : le trait d'union ne sera utilisé que pour isoler la particule suppositive *ba-* 'si', qui est indépendante des questions étudiées ici.

¹⁴Le *-t* du préfixe *nint-* est en fait le *-d* de *nind-* dans (9a), dévoisé au contact du *z-* (une sourde en basque !) du radical *-z(e)-*.

+ accord ne peut se trouver sur le v lexical (s'il n'y a pas d'auxiliaire), sur l'auxiliaire (s'il n'y en a qu'un), et enfin sur le premier auxiliaire (s'il y en a plusieurs), que si elle part de l'initiale du CV et est suffixée au v qui la suit immédiatement.

En basque, laissant les préfixes absolutifs un instant de côté, on peut dire de même en ce qui concerne la marque ergative, *-zu* en (10), qu'elle est suffixée au v_L (verbe lexical), de racine *-uka-*, en (a), où il n'y a pas d'auxiliaire, mais qu'elle est suffixée à l'auxiliaire de racine *-u-* dans les cas (b-c). De manière symétrique par rapport à ce qui se passe en anglais et en français, on peut donc poser qu'il y a, en structure abstraite, un affixe "erg" initialement à droite (et suivi d'une marque temporelle, zéro au présent et *-(e)n* au passé) qui se suffixe au v qui le précède immédiatement – donc à l'aux. s'il y en a un, et au v_L autrement.

Quant au morphème absolutif, il présente la même distribution, à ceci près que c'est un préfixe : on le trouve donc à l'initiale de l'aux. s'il y en a un, mais à l'initiale du v_L autrement. Par parité de raisonnement avec ce qui précède, si l'on veut générer uniformément les cas de figure illustrés en (9) et (10), on est naturellement amené à proposer que cet affixe est situé abstraitement, ou « originellement », à droite de la séquence $\langle v_L (\dots aux) \rangle$: pour retrouver ce morphème en position de préfixe, il suffit de recourir à une T.A. symétrique de celle de l'anglais et du français, mais restreinte (temporairement) à la marque absolutive, à savoir :

- (11) $v + abs \Rightarrow abs + v$
(où v est à nouveau soit un aux. soit le v_L)

Comment concilier la suffixation de la marque ergative (et du morphème de temps) avec ce qui précède ? Très simplement, en posant que la flexion comprend une *séquence* de trois affixes, "abs", "erg" et "TPS" (pour "temps") dans cet ordre :

- (12) FLEX \rightarrow abs (erg) + TPS

Comme l'entité abstraite AUX se présente (pour le moment) comme indiqué en (13), on a un CV de la forme (14), où ASP correspond à l'un des trois suffixes participiaux du perfectif, de l'imperfectif et du prospectif :

- (13) AUX \rightarrow (ASP + aux) FLEX¹⁵
(14) CV = v_L (ASP + aux) abs (erg) TPS

Dans (14), les seuls éléments obligatoires sont v_L , "abs" et "TPS". Si l'on dérive un CV ne comportant que ces éléments, comme en (15a), l'application de (11) à cette séquence donnera (15b), cf. (9a) – les séquences permutées sont en gras :

- (15) a $v_L + abs + TPS \Rightarrow$
b **abs + v_L + TPS**

Si un affixe ergatif est également présent, partant de (16a), on obtient (16b), cf. (10a), c'est-à-dire qu'il n'est pas affecté par la T.A., et reste bien suffixé à v_L :

- (16) a $v_L + abs + erg + TPS \Rightarrow$
b **abs + v_L + erg + TPS**

Les deux autres cas de figure correspondent à la sélection de (ASP + *izan*) dans (13), avec soit le seul affixe "abs" en FLEX, soit les deux marques d'accord "abs" et "erg". Le premier cas

¹⁵Bien distinguer la *catégorie* "AUX" qui peut comprendre plusieurs éléments, du *mot* "aux", qui est inanalysable.

correspond à (17a) et le second à (18a); on vérifie qu'ils donnent, par application de la même T.A., (17b) et (18b) respectivement :

- (17) a $v_L + \text{ASP} + \text{aux} + \text{abs} + \text{TPS} \Rightarrow$
b $v_L + \text{ASP} + \text{abs} + \text{aux} + \text{TPS}$
- (18) a $v_L + \text{ASP} + \text{aux} + \text{abs} + \text{erg} + \text{TPS} \Rightarrow$
b $v_L + \text{ASP} + \text{abs} + \text{aux} + \text{erg} + \text{TPS}$

Par ailleurs, on a besoin d'introduire une frontière de mot #, si l'on veut isoler ce qui est l'auxiliaire de surface; indépendamment des phénomènes phonologiques, dont certains sont contraints par la délimitation des mots, on sait que l'aux. est syntaxiquement autonome: il se préfixe à la marque de négation *ez*, laissant le v_L sur sa droite. L'objet morpho-syntaxique # doit donc être inséré au cours de la transformation affixale¹⁶, ce qui nous amène à modifier (11) comme en (19), et par suite à retranscrire (15b), (16b), (17b) et (18b) comme en (20) :

- (19) T.A. basque, 2e version
 $v + \text{abs} \Rightarrow \# + \text{abs} + v$
(où $v = \text{aux. ou } v_L$)
- (20) a # + abs + v_L + TPS cf. (15b)
b # + abs + v_L + erg + TPS cf. (16b)
c v_L + ASP + # + abs + aux + TPS cf. (17b)
d v_L + ASP + # + abs + aux + erg + TPS cf. (18b)

5. Avant de revenir à la structure interne de FLEX, considérons de plus près les séquences <ASP + aux> fournies par (13) *supra*. Il y a trois problèmes. Celui de la sélection d'un aux. intransitif ou transitif mimant la valence du v_L peut se résoudre très facilement: il suffit d'exiger que le v_L et le (ou les: voir ci-dessous) aux. partagent le même trait [α transitif] (voir aussi la note 28).

Le second problème est celui des formes dites aoristiques. Il se présente comme suit: certains temps complexes offrent un radical verbal (plutôt qu'un participe) lorsqu'ils sont associés à un auxiliaire supplétif (^o*edin* au lieu de *izan* intransitif, ^o*ezan* au lieu de ^o*edun* transitif) permettant de construire les potentiels, les subjonctifs et certaines formes hypothétiques (conditionnantes et conditionnées)¹⁷, cf. par exemple :

- (21) a eduk na.za.zu.n 'que vous me teniez' (subjonctif présent¹⁸)
b eduk na.za.ke.zu 'vous pouvez me tenir'
c eduk nint.za.ke.zu.n 'vous pouviez me tenir'
d eduk ba-na.za.zu 'si vous me teniez' (éventuel)
e eduk ba-nint.za.zu 'si vous me teniez' (contre-factuel)
f eduk ne.za.ke.zu 'vous me tiendriez / pourriez me tenir' (éventuel)
g eduk nint.za.ke.zu 'vous me tiendriez/pourriez me tenir' (contre-factuel)

Descriptivement, il n'y a pas de difficulté (on renviendra sur les formants internes à l'aux.); il suffit de se donner la règle de réécriture (22) comme expansion d'ASP :

¹⁶On notera ici un paradoxe: l'analyse linéaire, et donc morphologique, du CV proposée ici pourrait précéder certains déplacements syntaxiques. Voir 11 pour la résolution de ce problème.

¹⁷Voir Rebuschi (1983) pour une description sémantique de ces combinaisons.

¹⁸Le *-n* final est ici une marque de subordination, et non celle du passé.

	c	ba-li.tz	's'il était'	c'	ba-le.tor	's'il venait'
	d	li.tza.ke	'il serait'	d'	le.tor.ke	'il viendrait'
(27)	a	d.u	'il (l')a'	a'	da.u.ka	'il (le) tient'
	b	z.u.en	'il (l')avait'	b'	ze.u.ka.n	'il (le) tenait'
	c	ba-l.u	's'il (l')avait'	c'	ba-le.u.ka	's'il (le) tenait'
	d	l.u.ke	'il (l')aurait'	d'	le.u.ka.ke	'il (le) tiendrait'

L'identification des préfixes *d(a)-*, *z(e)-* et *l(e)-* comme marqueurs d'accord ou comme marqueurs de temps est une question délicate, qui sera reprise dans la section suivante. Pour le moment, il suffit, comme je l'ai fait ci-dessus, d'associer globalement les FVF à des structures argumentales particulières. On reviendra également sur la segmentation effectuée en (26-27) et (28-29).²⁴

Lorsque l'argument unique ou les divers arguments sont seulement de 1e et de 2e personne, la différence entre les deux temps non-présents, ou non-actuels, est plus délicate : seule l'absence du *-(e)n* final permet de dire que l'on a pas affaire à un passé proprement dit, car le morphème *ba-* 'si' des lignes (c) est compatible avec les trois temps, et le morphème *-ke* des lignes (d), sur lequel on reviendra en 9, l'est aussi. Les ex. de (28) et (29) résument la situation :

(28)	a	nint.z.en	j'étais'
	a'	nen.torr.en	'je venais'
	b	ba-nint.z	'si j'étais'
	b'	ba-nen.tor	'si je venais'
	c	nint.za.ke	'je serais / pourrais être'
	c'	nen.tor.ke	'je viendrais/pourrais venir'
(29)	a	hind.u.gu.n	'nous t'avions'
	a'	hind.u.ka.gu.n	'nous te tenions'
	b	ba-hind.u.gu	'si nous t'avions'
	b'	ba-hind.u.ka.gu	'si nous te tenions'
	c	hind.u.ke.gu	'nous t'aurions'
	c'	hind.u.ka.ke.gu	'nous te tiendrions'

Les préfixes absolutifs sont donc les mêmes au passé et à l'hypothétique. Cependant, ils n'ont pas la même forme que ceux du présent –voir les deux premières colonnes de (32) *infra*.

Passons maintenant au troisième cas de figure, qui se présente lorsque l'argument absolutif est de 3e personne, mais qu'il y a aussi un argument ergatif de 1e ou de 2e personne. On obtient des formes comme les suivantes :

(30)	a	n.u.en	'je l'avais'	a'	ba-n.u	'si je l'avais'
	b	h.u.en	'tu l'avais'	b'	h.u.ke	'tu l'aurais'
	c	gen.u.en	'nous l'avions'	c'	ba-gen.u	'si nous l'avions'
	d	zen.u.en	'vous l'aviez'	d'	zen.u.ke	'vous l'auriez'
(31)	a	ne.u.ka.n	'je le tenais'			

²⁴Azkue (1923-25 : § 771) ajoutait, comme d'autres l'ont fait depuis, un quatrième préfixe, le *be-* des impératifs de 3e pers. Mais il n'appartient certainement pas au même paradigme, puisque, d'un côté, il est toujours en tête et que, de l'autre, il précède des préfixes absolutifs dans les dialectes du nord (cf. Rebuschi 1984), cf. *ikus be.na.za* 'qu'il me voie' où la racine de l'aux *-za-* est précédée de l'abs. *na-*, qui est à son tour précédé de *be-* ; je laisserai donc ce préfixe de côté dans ce travail.

- b ba-he.uka 'si tu le tenais'
- c ba-gene.uka 'si nous le tenions'
- d zene.uka.ke 'vous le tiendriez'

On a maintenant un *préfixe* ergatif. L'analyse de ce phénomène se fera dans la section suivante. Pour le moment, nous pouvons nous contenter du tableau (32), qui montre que, pris globalement, ces préfixes erg. sont différents des deux types de préfixes abs. :

(32) Préfixes des personnes I et II

	<i>abs.présent</i>	<i>abs,non-actuel</i>	<i>erg,non-actuel</i>
1sg	na-	nind- ²⁵	n(e)-
2sg	ha-	hind-	h(e)-
1pl	ga-	gind-	gen(e)-
2pol ²⁶	za-	zind-	zen(e)-
2pl	za-...-te	zind-...-te	zen(e)...-te

On a évidemment envie de segmenter ces formes, car la consonne initiale marque clairement la personne (au sens où "1sg" et "1pl" sont deux personnes différentes, plutôt que la « même » personne associée à un nombre donné)²⁷. La question qui se pose est donc de savoir s'il faut considérer que nous avons affaire à *deux préfixes*, l'un donnant exclusivement la personne, et l'autre indiquant simultanément (i) le cas de l'argument correspondant et (ii) le temps de la FVF, ou si au contraire nous n'avons qu'un seul préfixe, indiquant à la fois la personne, le cas et le temps. Comme la T.A. du basque, quelle que soit sa forme ultime, serait beaucoup plus difficile à formuler si l'on devait déplacer deux préfixes, dont le premier serait exclusivement personnel, et comme la forme même du second (-ind- vs. (e)~en(e)) dépend non seulement du temps mais aussi de la fonction du préfixe précédent, j'adopterai la solution d'un préfixe unique, en proposant la règle (33) :

(33) La valeur spécifique [±présent] de l'élément TPS est copiée sur l'affixe déplacé par T.A.

Ce trait [±présent] est issu de l'analyse des « temps » du basque indiquée en (34), dont (34') n'est qu'un résumé intuitif :

- (34)
- a TPS → [±présent]
 - b [-présent] → [±passé]
 - c [- pré., -pas.] → [+hypoth.]
 - d [+présent] → [-hypoth.]

(34') TPS → {présent / passé / hypoth. }

En ce qui concerne la forme phonologique concrète des affixes, un préfixe absolutif marqué [+présent] serait donc sélectionné dans la première colonne de (32), et un préfixe abs. [-prés.] serait pris dans la seconde.

²⁵Ou parfois *nen-*, *hen-* etc., comme dans (28a',b',c').

²⁶Les formes indiquées comme "2 pol(i)" sont référentiellement singulières, mais morphologiquement parallèles à celles de la 1^{re} pers. du pluriel ; la dernière forme est clairement surpluralisée (ajout d'un suffixe *-e* ou *-te*). Ces faits sont sans importance pour la question débattue.

²⁷La distribution des affixes (redondants !) marquant spécifiquement le pluriel de l'absolutif est trop irrégulière pour que j'aie quoi que ce soit à en dire ici ; on notera que c'est un préfixe, *-it-* au présent, et *-t-* au passé, pour *°edun* 'avoir', un infixe (-z-) pour *eduki* 'tenir' (cf. *gauzkak* 'tu nous tiens'), et le même -z (ou parfois un *-de*) comme suffixe avec la plupart des autres verbes...

cas où, le temps étant le présent, il y a un argument syntaxique de 3e pers. : on aura, en vertu de (37), un affixe absolutif dans la flexion, et c'est donc lui qui sera déplacé par (36). Une partie du contenu de (37) est effectivement stipulative, mais le fait qu'il n'y ait pas de préfixe ergatif au présent lorsque l'argument abs. est de 3e personne, et l'arg. erg., de 1e ou de 2e p., doit de toute les manières faire l'objet d'un traitement spécial – à moins de considérer que c'est le « déplacement ergatif » qui est irrégulier : c'est ce que postulent toutes les descriptions faites jusqu'ici (cf. 7.2 *infra*), mais, hors de tout cadre théorique, *rien* ne permet de dire vraiment si c'est *d.u.gu* 'nous l'avons', avec un suffixe ergatif, ou *gen.u.en*, avec un préfixe ergatif, qui est régulier, ou irrégulier. Par ailleurs, si l'on s'étonne de la disparité de traitement entre les marqueurs d'accord absolutif et ergatif, on prendra note de ce que les accords de datif, qui seront examinés en 8, diffèrent des deux autres par le fait qu'il existe bien un suffixe de datif de 3e p. sg., *-o*, à tous les temps. Qu'il y ait donc des différences entre les trois types d'affixes personnels représentés dans les FVF, "abs", "erg" et "dat", et pas seulement entre le troisième et les deux autres, ne devrait donc pas être en soi particulièrement surprenant.

7.2. Quoi qu'il en soit, le système adopté ici présente plusieurs avantages sur la théorie du « déplacement ergatif »³⁰ ou D.E. qui est à l'heure actuelle le traitement le plus répandu des incohérences ou irrégularités du positionnement des affixes constatées dans la section 6. Pour commencer, la théorie du D.E. n'est pas générale, car elle se restreint à un seul cas de déplacement affixal, qu'elle présente de plus comme une irrégularité : en fait, ses défenseurs admettent *sans discussion*, et contrairement à l'analyse proposée ici, que la marque d'abs. est pour ainsi dire *originellement* en position initiale de la FVF. On devine alors les difficultés qui vont surgir quand on voudra rendre compte *explicitement* de la répartition de cet élément sur le second aux. quand il y en a deux, l'unique aux. s'il n'y en a qu'un, ou enfin le v_L s'il n'y a aucun aux. ; en fait, personne n'a, que je sache, essayé de décrire ces questions de manière homogène jusqu'ici.

Mais il y a plus grave : en postulant que le préfixe abs. est « naturellement » un préfixe, on stipule par là-même que la position initiale de la FVF *est* une position absolutive. En d'autres termes, si l'on admet la théorie D.E., il faut dire ou bien qu'un affixe identifié comme ergatif vient occuper une position vide identifiée elle-même comme absolutive, ce qui viole toutes les contraintes connues sur l'homogénéité des propriétés des éléments déplacés et de leur site d'accueil, ou bien que l'affixe déplacé « devient » lui-même un affixe absolutif, ce qui est rationnellement encore moins engageant.

La première difficulté, déjà remarquée par Manandise (1988 : 226) est illustrée par la description suivante du D.E. par Rotaetxe (1998 : 219) :

"Règle de DE : Aux formes du passé, d'abs. 3 et d'erg. 1 ou 2, l'indice actanciel de l'ergatif est déplacé vers *la case vide de l'absolutif*, prenant la forme indicielle de ce dernier, mais conservant sa coréférence avec un [argument] ergatif du verbe." [Les italiques sont de moi, G.R.]³¹

³⁰On s'accorde à voir en Azkue (1923-25 : § 771) le père de l'hypothèse D.E. ; elle a été reprise par bien d'autres depuis, dont Goenaga (1978 : 160), Bossong (1984 : 352), Laka (1988, 1993), Albizu (1997) ou Rotaetxe (1998). L'hypothèse de l'« antipassivation » interne à la FVF avancée par Heath (1977) relève de la même démarche.

³¹Voir aussi Laka (1993 : (63)) : "Si la position absolutive est vide, déplacer le clitique ergatif dans

Quant à la seconde, elle transparait dans le passage suivant d'Albizu (1997: 8), qui, comparant les ex. (38a,b) et (39) – ses (11a,b) et (12) – ci-après, écrit :

"L'exemple [(39)] avec un verbe inaccusatif est introduit pour montrer que le préfixe *z-* de (28b) *est en fait un marqueur absolutif.*" [Italiques de moi]

- (38) a Zuk Anderri ... sarrera bat oparitu d-i-o-zu
vous-ERG Ander-DAT billet un offert abs3sg-AUX-dat3sg-erg2
'vous avez offert un billet à Ander'
- b Zuk Anderri ... sarrera bat oparitu **z-eni-o-n**
vous-ERG Ander-DAT billet un offert ABSE_{ERG2sg}-AUX-dat3sg-passé³²
'vous aviez offert un billet à Ander'
- (39) Zu berandu iritsi **z-ara** bilerara
vous-ABS en retard arrivé abs2-AUX réunion-la-à
'Vous êtes arrivé en retard à la réunion'

Ces raisonnements sont d'autant plus étranges qu'ils conduisent à une segmentation des verbes fléchis soit gênante (dans le premier cas), soit radicalement fantaisiste (dans le second). En effet, contrairement à ce que dit Rotaetxe, les préfixes personnels *ne sont pas les mêmes* selon que les préfixes sont absolutifs ou ergatifs, cf. (32) *supra* et la discussion qui suit ce tableau. En ce qui concerne la description proposée par Albizu, par contre, elle revient à *transformer la racine de l'aux.*, qui passe de *-i-* dans (38a) à *-eni-* dans (38b), ce qui exigerait pour le moins une argumentation sérieuse³³!

7.3. Revenons un instant sur les marqueurs du passé. Du point de vue segmental, on peut penser qu'il y a peut-être deux segments ou morphes correspondant au passé, l'un, *z-*, qui n'apparaît que si le morphème de temps est soumis à la T.A., et l'autre, le suffixe *-(e)n*, qui est présent quel que soit l'affixe qui passe à gauche du *v* qui précède. On peut alors se demander pourquoi l'hypoth. ne possède pas de suffixe particulier – ni le présent non plus, qui n'apparaît jamais comme préfixe isolé d'ailleurs, si l'hypothèse selon laquelle le préfixe *d(a)-* est bien un morphème d'abs.-3.sg (spécifié pour ce temps par la règle (33) est juste.

Ce dédoublement pourrait être réduit par le raisonnement suivant : il est bien connu que le biscayen, qui présente un préfixe de passé *Ø-* plutôt que *z-*, reflète probablement un état de langue plus ancien ; le basque commun aurait généralisé le *z-* initial de *zen* 'il était', qui faisait originellement partie de la racine (*i.za.n*)³⁴ ; pour l'analyse proposée ici, que l'on ait un *Ø-* initial pour le passé ou un *z-* initial est indifférent, l'essentiel étant que l'on ait une marque de temps passé comme préfixe dans les conditions décrites dans le texte.

Noter cependant que l'idée d'un *Ø-* antique va de pair avec celle, généralement admise, qui consiste à dire que la marque fondamentale de passé est le suffixe *-(e)n* que nous avons ren-

cette position."

³²Le découpage de l'aux. *zenion* et la glose (légèrement adaptée) – en particulier « ABSE_{ERG2sg} » sont d'Albizu.

³³Voir aussi Laka (1995, (51), qui découpe étrangement *na.u.zu* /abs1sg-√aux-erg2pol/, soit 'vous m'avez' en /n-**au**-zu/, puis *nind.u.zu.n* /abs1sg-√aux-erg2pol-passé/, 'vous m'aviez' en /n-**indu**-zu-n/ !

³⁴Gómez & Sainz (1995 : 255) admettent aussi que *Ø-* devait être originel, mais proposent d'autres sources possibles pour *z-*.

contré plusieurs fois : le préfixe *z-* ne ferait que dupliquer d'une certaine manière l'information fournie par ce suffixe. Mais on peut objecter qu'en fait, ce suffixe n'est pas forcément temporel, puisqu'il se confond avec le suffixe de subordination des relatives, du subjonctif (cf. (21a)) et des questions indirectes, et qu'il disparaît en présence du suffixe de subordination des complétives assertives *-(e)la*. De plus, la question la présence du circonfixe *z-...-(e)n* n'est toujours pas résolue.

Par ailleurs, il faudrait rendre compte du haut-navarrais méridional, qui, depuis qu'il est attesté³⁵, a toujours fourni des formes verbales passées sans suffixe temporel, mais qui a bien un préfixe *z-* dans les conditions requises. Qui plus est, l'ancien biscayen, très éloigné géographiquement du haut-navarrais, a aussi connu des passés sans *-n* final (mais avec malgré tout un *-e* ou un *-a* qui n'appartient pas au radical!), comme le montrent les proverbes suivants tirés des *Refranes y Sentencias* anonymes de 1596³⁶, dont Lakarra (1996) est une édition récente (on notera aussi qu'un *z-*, orthographié *c-*, est présent dans la FVF du second fragment, dont l'argument abs. est de 3e pers.):

- (40) a *Adiunça onean nentorre, vaya ezer ez nekarre* (n° 332)
occasion bonne-loc je-vins, mais rien NEG j'apportai
"En buena sazón vine, mas no truxe nada"
- b *Arzayoc arri citea, gaztaeoc aguir citea* (n° 386)
bergers \sqrt{s} 'étonner AUX, fromages \sqrt{a} apparaître AUX³⁷
"Rinieronse los pastores de ovejas, y parecieron los quesos"

On peut donc penser que le basque ancien offrait deux possibilités quand l'absolutif était de 3e pers. : soit une préfixation en $\emptyset-$, accompagnée du suffixe *-(e)n*, soit une préfixation en *z-*, mais sans suffixation d'accompagnement. Pour rendre compte du basque standardisé (et commun, transdialectalement), on pourrait donc avancer l'idée suivante (qui sera reprise dans un autre contexte en 9.1) : étant donné que les déplacements s'analysent, depuis Chomsky (1995) comme une double opération, d'abord de copie d'un élément α dans une autre position, puis d'effacement d' α , le « déplacement » de l'affixe "passé" est en fait une copie, non suivie de l'effacement du segment d'origine ; une forme comme *z.u.en* 'il avait' (de même que le biscayen *Ø.u.an* correspondant) serait donc la matérialisation de cette double présence du morphème en question : $\langle \# + \text{passé} + \sqrt{v}_{\text{AUX}} + \text{passé}\alpha \rangle$, sans, bien sûr, aucun affixe personnel.

³⁵Voir les poèmes du début du 17^e siècle publiés dans Michelena (1964).

³⁶Ce qui infirme au passage l'hypothèse avancée par Trask (1997 : 224), selon qui le haut-navarrais méridional représente une évolution « clairement secondaire et tardive ». Voir aussi Añibarro (1823[?]), qui signale que les formes guipuzcoanes de son époque avait un *(a)n-* final optionnel, mais doté d'un contenu sémantique, celles sans suffixe étant traduites par un imparfait (*podía + v_L* etc.), et les autres par un prétérit (*pude + v_L*...).

Pour des données plus récentes, voir aussi Azkue (1923-25, § 822) pour un parler biscayen d'Alava qui fonctionnait de la même manière au début du 20^e siècle, ou encore Gaminde (1994) et Camino (1994), pour des données tout à fait contemporaines en dans des parlers respectivement biscayen et aezcoan.

³⁷On voit ici que l'aoriste pouvait aussi, autrefois, être au passé de l'indicatif (ce temps est d'ailleurs le temps ordinaire de la narration dans la trad. du *N.T.* par Liçarrague, an 1571, dans un dialecte bien éloigné du biscayen). Quant au symbole " \sqrt{v} ", il sert à désigner la racine du verbe concerné.

8.1. Le CV basque contient encore trois affixes. Les deux premiers, qui sont encore des marques personnelles, vont être analysés dans cette section. Le premier d'entre eux apparaît dans les ex. empruntés à Albizu plus haut ; il s'agit de la marque d'accord datif : quand une FVF contient un tel élément, ce dernier est plus proche du radical que le suffixe ergatif, comme le montrent *diozu* dans (28a) et l'aux. *dizugu* dans (41) :

(41) emango d.i.zu.gu
donner-prosp. abs3sg-AUX-dat2pol-erg1pl
'nous vous le donnerons'

Le problème soulevé par cet affixe est le suivant : si un morphème d'accord "dat" (pour datif) est introduit à gauche de "erg" dans (35), la règle (36) prédit à tort que c'est cet affixe qui deviendra préfixe dans la version de (41) au passé, i.e. dans (42a), alors que c'est encore le marqueur d'ergatif qui se préfixe, comme indiqué en (42b) :

(42) a zen.i.gu.n
* dat3sg-AUX-erg1pl-en
OK erg2pl-AUX-dat1pl-en
b gen.i.zu.n
OK erg1pl-AUX-dat2pl-en
* dat1pl-AUX-erg1pl-en

La difficulté provient de l'idée que l'affixe "dat" à insérer dans la version modifiée de (28) devrait suivre, plutôt que précéder, l'affixe "abs". Supposons par contre que l'élément optionnel "dat" y précède "abs", comme en (43), et que (36) soit modifié en conséquence comme en (44) :

(43) FLEX → (dat) (abs) (erg) TPS

(44) T.A. basque, 4e version
[v (dat)] aff_{FLEX} ⇒ # + aff_{FLEX} + [v + (dat)]

On préserve alors la position suffixale du marqueur d'accord datif, ce qui permet la prédiction suivante, effectivement correcte : lorsqu'une FVF qui correspond à un prédicat biactanciel impliquant un absolutif et un datif, même si l'argument abs. est de 3e personne, il n'y a pas non plus de préfixe datif, cf. :

(45) a ha.tor.ki.t a' ha.tzai.t
abs2sg-√venir-DF-1sg³⁸ abs2sg-√v_{AUX}-DF-1sg
b da.tor.ki.t b' Ø.zai.t³⁹
prés.-√venir-DF-1sg prés.-√v_{AUX}-1sg
'il vient à moi' 'il m'est'
c ze.tor.ki.da.n c' zi.tzai.da.n
passé-√venir-DF-1sg-(e)n passé.√v_{AUX}.1sg.-(e)n
'il venait à moi' 'il m'était'

³⁸"DF" est pour *Dative flag*, ou préfixe pré-datif : cet élément apparaît souvent immédiatement devant le suffixe de datif, qui est identique au suffixe ergatif aux deux premières personnes – à la troisième, il y a par contre un segment explicite, *-o* — cf. (37), qui ne contient pas de référence au datif, et qui n'a donc pas à être modifié.

³⁹L'absence de segment initial est irrégulière : on attendrait **da.tzait*, ce que confirment les formes du passé et de l'hypothétique, *zi.tzaidan* 'il m'était' et *ba-li.tzait* 's'il m'était'.

Evidemment, dans cette position, on ne s'attend pas à ce que *-ke* soit déplacé par la version modifiée correspondante de (48) – et il ne se déplace effectivement pas –, mais il reste un problème conceptuel : que diable vient faire un affixe modal au milieu d'affixes de personne⁴³ ? Si l'on revient à (47), on voit que la séquence des affixes est en fait composée de deux types bien différenciés, des affixes de personne, puis un affixe de temps. L'introduction du morphème modal *-ke* entre "dat" et "alloc" viendrait rompre cet arrangement régulier, sans parler du fait que la modalité épistémique ne rentre usuellement pas dans la catégorie de la flexion (temps/accord)⁴⁴.

En fait, si l'on regarde la langue dans toute sa variété, tant dialectale que diachronique, on voit que le verbe unifié ou standardisé ne représente que l'une des deux options possibles. En consultant par exemple le relevé systématique des FVF du basque du 16^e siècle effectué par Lafon (1944), on voit qu'une *écrasante majorité* de formes contenant à la fois un affixe de datif et ce suffixe modal les présentent dans l'ordre inverse, <*ke* + "dat">. En voici quelques exemples (les deux premiers sont orientaux, et le troisième, occidental) :

- (50) a ne.que.ye (Déchépare 1545)
erg1sg-√∅-ke-dat3pl
'je leur donnerais'
- b (hari burutan ecin eman) gueneça.que.o.naren gainean (Liçarrague 1571)
'puisque nous ne pouvions le lui mettre en tête'
/gene.za.ke.o.../
erg1pl-√vAUX-ke-dat3sg
- c d.i.que.a.da (RS 1596)
abs3-√donner-ke-dat2sg⁴⁵
'je te le donnerai'

Au 19^e siècle, Bonaparte (1869), recensant en particulier les formes des quatre dialectes dits littéraires, propose des tableaux dans lesquels, au potentiel comme au conditionnel, le morphème *-ke* précède *toujours* le suffixe datif en souletin et en biscayen, et ces données restent vraies aujourd'hui pour ces dialectes (voir Azkue (1923-25) pour le biscayen, et Mizpiratzéguy (1936) et Lüders (1993) pour le souletin) – mais l'affixe *-ke*, souvent réalisé *ki-* dans ces dialectes, n'est pas toujours visible, la séquence <√vAUX+*-ke*> tendant à être remplacée la racine par un auxiliaire supplétif (*-ai-*, *-ei-*, *-iro-*)⁴⁶. Les dialectes centraux,

⁴³Je préfère "personne" à "accord", malgré l'hypothèse avancée par Oyharçabal (1993) concernant la nature de la marque allocutive.

⁴⁴Il est vrai, on l'a vu, que "TPS" en basque peut prendre une valeur hypothétique, donc modale également ; mais on a aussi vu que le passé et l'hypoth. ne se différencient qu'à certaines personnes : une forme comme *nu* à préf. erg. de 1e p. sg. est donc neutre entre une interprétation temporelle *stricto sensu*, qui lui sera donnée par le suffixe *-en* 'je l'avais', et une double interprétation hypothétique, qui lui sera donnée soit par *ba-* 'si' (*banu* 'si je l'avais') soit justement par *-ke* (*nuke* 'je l'aurais') – sans parler de la réduction, purement morpho-phonologique, de *na.u* 'il m'a' en *n.u* / *n.ü* en bas-navarrais et en souletin. Du point de vue morphologique, l'hypothétique basque est donc bien un sous-cas du temps non-présent/non-actuel, comme indiqué en (34), plutôt qu'une modalité (cf. les emplois dits « modaux » du prétérit anglais et de l'imparfait français, déjà mentionnés).

⁴⁵On a déjà vu que le *-k-* initial du suffixe *k(a)* de 2e pers. du sg. s'élidait souvent à l'intervocalique ; avec un interlocuteur féminin, on aurait eu *d.i.que.na.da*.

⁴⁶Ce qui est un argument de plus pour la thèse soutenue ici, à savoir que la séquence de base est

guipuzcoan et labourdin, offrent par contre l'ordre inverse dans les tableaux de Bonaparte, mais il a simplifié les données, du moins en qui concerne le second : Ithurry (1895), puis Arotçarena (1951), proposent les formes en <-ke + datif> comme normales, signalant l'ordre inverse comme variante, tandis que Lafitte (1962) donne ces deux ordres comme équivalents.

De plus, en navarro-labourdin, il y a des préférences : quand l'affixe datif est de 1e ou 2e p., il semble suivre généralement *-ke*, mais le précéder quand il est de 3e p. ; cependant, l'explication n'est probablement pas grammaticale, mais phonique : les affixes datifs de 1e et 2e p. commencent par une consonne (*-d(a)*, *-k(a)*/*-n(a)*, *gu*, *zu*) alors que ceux de 3e p. sont des voyelles (*-o* au sg., et *-e* ou *-o+te* au pl.); on peut donc penser que le *réagencement superficiel* de <*ke+o*> en <*o+ke*> est dû à des raisons d'euphonie, le passage à droite de *-ke* permettant d'éviter un hiatus. Il aurait pu se généraliser *plus au moins* par la suite aux autres formes, sous l'influence probable du guipuzcan, qui a manifestement été le premier dialecte à le faire.

A ce propos, il est faut noter que, dans la grammaire manuscrite de P. d'Urte, qui décrit le labourdin du début du 18e siècle (Allières 1985), on relève des formes à redoublement de *-ke-*, comme *gind. arrai.z.ké.tzu.ke* 'nous vous suivrions' (p. 912), où l'affixe datif est « pris en sandwich » entre les deux occurrences de *-ke*. La signification de ces duplications est claire, si l'on admet (comme on l'a déjà fait dans un autre contexte en 7.3) que les « déplacements » sont en fait des copies suivies d'effacements : les formes « étranges » comme celle citée à l'instant sont en fait la trace de cette transformation, la copie ayant eu lieu de droite à gauche (si l'on tient compte des données du 16^e siècle), l'effacement n'ayant par contre pas été effectué.⁴⁷

9.2. Il résulte de ce qui précède qu'il y a un ordre sous-jacent <*ke* + datif>, qui donne naissance à des FVC comme en (51), avec inversion ou réordonnancement purement superficiel de ces deux affixes en guipuzcoan (obligatoirement) et en labourdin (optionnellement) :

(51) $v + ke + \text{dat} \dots$

Ce que (51) apporte, c'est la possibilité d'introduire *-ke* indépendamment de la Flexion, comme dans (52), révision de (25), où cet affixe correspond à l'élément optionnel "M" :

(52) $AUX \rightarrow ((TU + \text{aux}) \text{ASP} + \text{aux}) (\mathbf{M}) \text{FLEX}$

Si un auxiliaire est sélectionné, le *v* de (51) sera cet aux., et si aucun aux. n'est pris, ce *v* sera le verbe lexical.

Il nous suffit donc de modifier encore une fois la formulation de la T.A., cf. (48), pour obtenir les FVF dotées de cet affixe modal spécifique, la composition interne de FLEX restant comme en (47) :

<*v+ke*>, sans intervention de l'affixe datif.

⁴⁷Dans les dialectes du nord, il y a par ailleurs une tendance spontanée à dupliquer l'affixe datif ; par ex., on trouve en souletin *zai.ta.da.k*, comme forme allocutive (masc.) de *zai.t* 'il m'est' ; en ce qui concerne le labourdin, dans la version des *Evangiles* de Haraneder (ms. de 1740) « révisée » par Harriet (1855), on trouve dans Mat 14,28 *aguin dieça.da.çu.t* 'ordonnez-moi (que...)', alors que l'original avait simplement *mana ça.çu* 'ordonnez', sans aucun marque dative, et dans Mat 17,16 *ekhar dieça.da.çue.t* 'apportez-le moi' là où le texte du siècle précédent avait *ekhar dieça.da.çue*, sans duplication ! Il est donc possible que l'évolution labourdine soit due à une copie de l'affixe de datif à gauche de *-ke* plutôt qu'à un mouvement de ce dernier vers la droite. Abondance de biens ne nuit pas.

- (53) T.A. (6e version)
 [v (M) (dat) (all)] aff_{FLEX} ⇒ # + aff_{FLEX} + [v (M) (dat) (all)]

Une objection à mon analyse pourrait s'appuyer sur le fait que, dans les dialectes dans lesquels *-ke-* précède effectivement l'affixe datif (ou peut le précéder), il sépare cet affixe du morphème pré-datif "DF" lorsque ce dernier est présent ou visible, ce qu'illustrent les formes non-standardisées suivantes :

- (54) a jarrai nind.a.ki.ke.zu.n (labourdin)
 √suivre abs1sg-√v_{AUX}-DF-ke-dat2pol-passé
 'je[abs] pouvais vous[dat] suivre'
 b erango ne.u.s.ki.o (biscayen⁴⁸)
 √emporter-prosp erg1sg-√v_{AUX}-DF-ke-Dat3sg
 'je (le) lui emporterais'

Faut-il , pour défendre (52) contre (49), recourir à un nouveau déplacement affixal ? Ce serait une procédure *ad hoc*, mais une autre possibilité nous est offerte : on peut considérer que le marqueur pré-datif est en fait incorporé *lexicalement* au verbe, permettant ainsi une extension de sa valence (un peu à la manière des « prépositions » incorporées au verbe dans les langues bantu). Cet élément (*-ki-*, *-k-*, *-i-*, *-ts-* selon les verbes et les dialectes) appartiendrait donc à la racine *v*, ainsi devenue complexe, qu'il s'agisse d'un *v_{LEX}* ou d'un *v_{AUX}*.⁴⁹ En conséquence, il serait tout simplement invisible dans les processus qui nous concernent.

10. Récapitulons. Les résultats obtenus sont concentrés dans les règles (52), (22), (47), (34') et (53), répétées et renumérotées ici :

- (55) AUX → ((TU + aux) ASP + aux) (M) FLEX
 (56) ASP → {TU(KO) / TZEN / Ø}
 (57) FLEX → (dat) (all) (abs) (erg) TPS
 (58) TPS → {présent / passé / hypoth.}
 (59) T.A. : [v (M) (dat) (all)] aff_{FLEX} ⇒ # + aff_{FLEX} + [v (M) (dat) (all)]

(55) correspond bien à la formule (1b) présentée dans l'introduction : la spécificité du basque par rapport à des langues comme le français ou l'anglais ne tient donc pas tant à l'ordre dans lequel le verbe lexical et les marques aspectuelles, modales et flexionnelles de temps et d'accord se réalisent (il n'y a finalement que deux possibilités de linéarisation !) ni à la grande richesse de son élément FLEX (il existe bien des langues à conjugaison pluripersonnelle, même si celles à conjugaison *tri*-personnelles sont effectivement rares), mais surtout à la spécificité de la transformation affixale (59). C'est en effet le *locus* des « bizarreries » dont il a fallu rendre compte, et qui trouvent leur expression condensée dans la forme même de cette règle, puisque les premiers segments qui suivent *v*, même s'ils sont affixaux, ne subissent jamais le déplacement symétrique de la T.A. anglaise ou française.

⁴⁸Dans ce dialecte, le DF des verbes tri-actanciels est *-ts-*, qui se réduit à *-s-* devant consonne ; de plus, on a déjà vu que la voyelle de *-ke-* y est souvent fermée – et en particulier devant une voyelle, comme ici.

⁴⁹Rappelons que seules les FVF sont marquées pour la valence.

Une hypothèse vient cependant à l'esprit, qui pourrait réduire encore cet « exotisme » des CV basques. On a vu en 3, à propos des ex. (6a,b), que la différence superficielle entre les conditionnels passés de français et de l'anglais provenait somme toute très simplement d'une propriété des marqueurs de prédiction : en anglais, c'est un v_{AUX} , alors qu'en français, ce n'est qu'un affixe. Dans le même esprit, en allant un peu plus loin dans le détail morphologique, on peut proposer que les affixes peuvent, à leur tour, être marqués ou non comme étant plus spécifiquement des préfixes ou des suffixes⁵⁰. Admettons donc que les morphèmes qui correspondent à "M" dans (55), et "dat" et "all" dans (57), soient spécifiés comme [+suffixes], ce qui est une donnée empirique évidente, et que les autres ne soient pas marqués. Au lieu d'utiliser les symboles "+" et "-", il faudrait plus précisément recourir à M pour marqué, et U pour non-marqué, sur le modèle de Chomsky & Halle (1968). La T.A. basque se ramène alors à la règle (60) :

$$(60) \quad [v(X)] \text{ aff}_{\text{FLEX}}[U\text{suffixe}] \Rightarrow \# + \text{aff}_{\text{FLEX}}[U\text{suffixe}] + [v(X)]$$

où X ne contient que des éléments [M suffixes]

Le choix entre M et U (plutôt qu'entre + et -) se comprend comme suit : si les affixes susceptibles de se déplacer étaient explicitement marqués comme [-suff] ou [+préf], on construirait des FVF avec un préfixe effectivement en tête, mais de soi-disant préfixes (les affixes suivants) pourraient aussi apparaître en finale de mot ! La solution adoptée ici permet d'éviter cette contradiction : les éléments non-marqués sont simplement identifiés comme préfixes s'ils ont été déplacés (s'ils suivent immédiatement "#"), et comme suffixes autrement. Ces propriétés sont ensuite directement exploitables dans l'épel phonologique des morphèmes. Par exemple, on tiendra compte de cette propriété de surface pour « lire » "erg lsg" soit comme $n(e)$ - : si c'est un préfixe, soit comme $-t/da-$: si c'est un suffixe⁵¹.

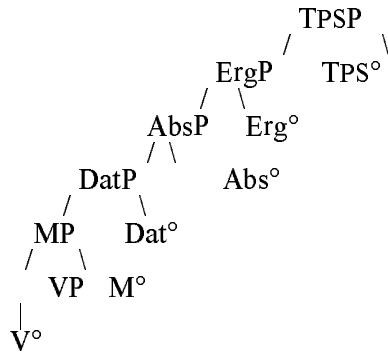
11. Toute l'approche développée ici s'est faite en termes strictement linéaires : c'est en partie pour des raisons de simplicité dans la présentation, mais surtout parce que les approches structurales ou hiérarchiques, généralement inspirée par la « théorie X-barre », sont également ou bien influencées par des présupposés syntaxiques qui ne me semblent pas toujours justifiés, ou bien ont simplement fait l'économie d'une analyse aussi approfondie et cohérente que possible des données morphologiques. Cela dit, je pense qu'une reformulation de (55) et (57), ou plutôt des structures que ces règles génèrent, en arbres syntagmatiques est non seulement possible, mais même relativement simple, l'essentiel étant de se dire que (59) ou (60) sont des règles reflétant des propriétés morphologiques, et non des règles syntaxiques.

Considérons ainsi une dérivation qui n'aurait pris que FLEX dans (55), puis les éléments "dat", "abs", "erg" et TPS de (57). Il lui correspondra une architecture de phrase comme la suivante :

⁵⁰Si l'on demande d'où vient cette propriété, je dirai simplement que les propriétés de la troisième face des éléments linguistiques (la face grammaticale, « omise » par de Saussure) ont des rapports généralement arbitraires avec les deux autres, cf. par ex. le genre pour les noms à référent inanimé en français.

⁵¹Se rappeler aussi qu'il a été prévu de copier le trait [\pm présent] de TPS sur l'affixe déplacé : le choix entre $na-$ et $nind-$ pour abs lsg en dépend crucialement.

(61)



On y reconnaît fondamentalement un traitement classique du basque, selon lequel les têtes fonctionnelles sont à droite de leur complément. Ce qui est moins classique, bien entendu, c'est l'ordre respectif des têtes. Comparer à cet égard la formulation due à Laka (1993, (22)), bien trop directement dépendante de la morphologie superficielle des formes du présent⁵² (pour faciliter la comparaison, je reprends mes propres abréviations) :

(62) "abs" – v – "dat" – M – "erg" – TPS

Si des arguments sont associés à ces têtes, ils seront, dans les deux théories, dans la position des spécificateurs⁵³.

Par ailleurs, les suites de morphèmes qui servent d'input à la T.A. s'obtiennent en deux temps. D'abord, il y aurait un déplacement successif de V° dans M°, donnant [V°+M°], puis de cet élément dans Dat°, de l'objet ainsi assemblé dans Abs°, etc., le tout aboutissant par exemple à la suite (63) :

(63) [[[[[V°+M°] Dat°] Abs°] Erg°] TPS°]

Cette tête fonctionnelle complexe serait ensuite convertie, au niveau dit de la Forme Phonique, en l'une des quatre suites de (64), en fonction des traits de personne de Abs° et Erg° (et/ou de leurs arguments), et de la contrainte (37) :

- (64) a v + ke + "dat" + "abs" + "erg" + TPS
- b v + ke + "dat" + "abs" + TPS
- c v + ke + "dat" + "erg" + TPS
- d v + ke + "dat" + TPS

et ce seraient ces dernières suites qui subiraient véritablement la transformation affixale. Il n'y a donc aucun obstacle de principe à une réinterprétation des résultats obtenus ici dans un formalisme explicitement syntaxique⁵⁴, bien au contraire.

⁵²Cette formulation souffre donc des difficultés recensées en 7.2, et ne rend pas compte non plus de l'ordre usuel, même si'il n'est pas standard, <ke+dat> discuté en 9.1. La formule de Laka est reprise par Cheng & Demirdache (1993). Quant à la formule de Goenaga (1978 : 171) : «AUX → (asp) d- + pers. (modalité)», elle apparaît plus comme un paquet de traits que comme une véritable concaténation de morphèmes, à quelque niveau de représentation que ce soit.

⁵³Dans le modèle que je propose, on peut aussi faire des affixes les arguments proprement dits, les SN étant toujours adjoints et donc en position non-argumentale, solution proposée par Jelinek (1984, etc.) pour diverses langues australiennes et amérindiennes.

⁵⁴Rappelons que la présentation linéaire de l'AUX anglais dans SS n'est que la simplification d'une génération effectuée avec des règles de réécriture binaires exposées dans Chomsky (1955). Moins anecdotiquement, la distinction explicite établie ici entre syntaxe et morphologie permet de faire vivre des têtes fonctionnelles (qui légitimeraient par ex. des SN marqués casuellement et fonctionnant comme

D'une part, cette interprétation de l'analyse morphologique développée au long de cet article permet de lever ce qui a dû apparaître comme une contradiction, à savoir, que la règle T.A., qui est une règle morphologique, devrait parfois précéder l'application de règles syntaxiques, comme le déplacement de la FVF vers la position de la négation, qui est située plus haut que TPSP, mais sur sa gauche (Laka 1991). En fait, la T.A. va s'appliquer sous le nœud TPS° de (61), étant donné le mouvement syntaxique du verbe (v_L ou v_{AUX}) décrit à l'instant. L'introduction de la frontière de mot "#", qui permettait de suivre de près le modèle chomskyen de 1957, n'est donc plus requise, et la contradiction, évitée⁵⁵.

D'autre part, le blocage de toute conjugaison synthétique (sans aux.) pour la plupart des verbes lexicaux basques pourrait trouver son explication dans leur l'obligation inhérente (donc lexicale) qu'ils auraient à monter dans ASP° (la tête d'une projection complément de AUXP, elle-même intermédiaire entre VP et MP dans (61)); il y a peut-être là matière à renouveler la typologie du mouvement des verbes telle qu'elle est développée dans le Programme minimaliste, mais c'est une question qui relève d'un tout autre travail.

Centre de recherche en Typologie grammaticale
(SYLED, Sorbonne nouvelle / Univ. de Paris III)
& URA d'Etudes basques.
<rebuschi@ext.jussieu.fr>

Références

- ALBIZU, Pablo. 1997. 'Generalized Person-Case Constraint: A Case for a Syntax-driven Inflectional Morphology'. In A. Mendikoetxea & M. Uribe-Etxebarria (eds.), 1- 33.
- ALLIERES, Jacques. 1985. 'Statut et limites du polymorphisme morphologique. Le verbe basque dans la *Grammaire cantabrique basque* de Pierre d'Urte (1712) [1^e partie]. In J. L. Melena (ed.), 899-919.
- AÑIBARRO, Pedro A. 1823 [?]. *Gramática bascongada [...]*. Ms., ed. par L. Villasante, 1969, in *ASJU* 3, 3-169.
- AROTÇARENA, Abbé —. 1951. *Grammaire basque (dialectes navarro-labourdins)*. Bayonne: Librairie Le Porche.
- AZKUE, Resurrección María. 1923-25. *Morfología vasca (Gramática básica dialectal del Euskera)*. Facsim., 1969, Bilbao: La Gran Enciclopedia Vasca.
- BENVENISTE, Emile. 1959. 'Les relations de temps dans le verbe français'. *BSL* 54/1, 69-82.
- BICKERTON, Derek. 1981. *Roots of Language*. Ann Arbor (Mich.): Karoma.
- BONAPARTE, Louis-Lucien. 1869. *Le verbe basque en tableaux [...]*. Londres. Rééd. facsim. in L.-L. B., 1991, *Opera Omnia Vasconice*, I, Bilbao: Euskaltzaindia (175-442).
- BONEH, Nora. 1999. *la tête fonctionnelle M° en albanais standard d'aujourd'hui: les conséquences de sa présence sur l'organisation des catégories flexionnelles*. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris III.
- BOSSONG, Georg. 1984. 'Ergativity in Basque'. *Linguistics* 22, 341-392.
- CAMINO, Inaki. 1994. 'Abiaburu bat aezkeraren azterketarako'. In R. Gómez & J. A. Lakarra (eds.), 59-160.

leur spécificateur) sans qu'il y ait de segment phonologique leur correspondant.

⁵⁵Si les mots ne sont pas formés en syntaxe, mais dans le lexique, comme le suggère Chomsky (1995), il n'y a évidemment pas de contradiction non plus...

d'éditeur : ouvrage imprimé à Paris.

OYHARÇABAL, Beñat. 1993. 'Verb Agreement with Non-Arguments : On allocutive agreement'. In J. Hualde & J. Ortiz de Urbina (eds.), 89-114.

POLIAN, Gilles. 1999. *(Morpho-)Syntaxe du verbe tzeltal*. Mémoire de DEA, Univ. Paris III.

REBUSCHI, Georges. 1983. 'Énoncé et formes hypothétiques en basque contemporain'. *Verbum* 6/3, 343-361. Rééd. in G. R., 1997, *Essais de linguistique basque* (Bilbao & Saint-Sébastien : UPV & Diputación Foral de Gipuzkoa [Suppléments d'*ASJU*, 35]), 139-154.

REBUSCHI, Georges. 1984. *Structure de l'énoncé en basque*. Paris : SELAF.

de RIJK, Rudolf P. G. 1985. 'Un verbe méconnu'. In J. L. Melena (ed.), 921-935.

ROTAETXE AMUSATEGI, Karmele. 1998. 'Estructura distribucional de la formas finitas en euskera'. In I. Turrez, A. Arejita & C. Isasi (eds.), *Studia Philologica. In Honorem Alfonso Irigoien* (Bilbao : Université de Deusto), 207-224.

RUWET, Nicolas. 1968. *Introduction à la grammaire générative*. Paris : Plon.

Trask, R[obert] L. 1977. 'Historical Syntax and Basque Verbal Morphology : Two Hypotheses'. In Douglas *et al.*, 203-217.

TRASK, R[obert] L. 1997. *The History of Basque*. Londres : Croom Helm.

* * * * *